RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Aerospace Spares and Logistics / Pieces de rechange aerospatiales et logistiques 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 5C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

	1		
tion			4.0
	2013-0	07-	-19
éférence du client			
éférence de SEAG			
CCC No./N° CCC - FMS	S No./N°	° V	ME
L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
			Eastern Daylight Saving Time EDT
	_		
: ✓ Other-Autre:	<u></u>		
ser toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur
			9b <u>y</u>
Telephone No N° de téléphone (819) 956-7646 ()			
	(819)	95	6-4717
es et construction: AL DEFENCE N, CFB MTL			
	- L'invitation pre	2013- éférence du client éférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° - L'invitation prend fi :	2013-07- éférence du client éférence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° V - L'invitation prend fin : V Other-Autre: ser toutes questions à: Bu 41: one FAX No. (819) 95 es, and Construction: ces et construction: AL DEFENCE N, CFB MTL

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
2013-12-20	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	
Signature	Date



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

							Voir Parti	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	et Conditions
		Dest.	lnv.			Unit Price	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qty	U. of I.	Ð	FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Red.	Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5120-01-335-1469	WB941	W1941	25	Each	*	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	HAMMER, HAND								
	PART: BH232A NSCM: 55719								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 68D9G								
	Part No N° de la partie:								
	BH232A								
	Quality Assurance No								
	N° d'assurance de qualité:								
	QAC-C								
2	NSN - NNO: 5120-00-837-9297	WB941	W1941	5	Each	€\$	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	PULLER, SEAL CARRIER								
	PART: PWC30046-52 NSCM: 75245								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 00198				•				
	Part No N° de la partie:								
	PWC30046-52								
	Quality Assurance No								
	N° d'assurance de qualité:							_	
	QAC-C								

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	lics et Sen ntaux Can	vices ada			Document No.W8485-141538/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item			Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/ FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	Description		Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
3	NSN - NNO: 5120-01-262-6544	544	WB941	W1941	3	Each	\$	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	PULLER, MECHANICAL									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75245	10								
	Part No N° de la partie:									
	PWC30046-57									
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	QAC-Q									
4	NSN - NNO: 4920-01-415-6555	155	WB941	W1941	2	Each	\$	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	TEMPLATE, CONTROL RIGGING, AIRCRAF	AIRCRAF								
	H									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97499									
	Part No N° de la partie:									
	T103287-111									
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	OAC-C									

	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	lics et Ser ntaux Can	vices ada			Document No.W8485-141538/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
_ = {			Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/ FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Req.	Del. Offered
₹	Article Description		Dest.	- מכו:	e e	0. de D.	Cestiliation	rialivosine	Livraison Keq.	LIV. offerte
<u> </u>	5 NSN - NNO: 4920-01-415-8405	3405	WB941	W1941	2	Each	\$	XXXXXXXXX	2013-12-20	
	TOOL CALIBRATION CM									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97499	66								•
	Part No N° de la partie:									
	412-274-001-101									
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	QAC-C									
	6 NSN - NNO: 5120-01-412-6539	5539	WB941	W1941	3	Each	\$	XXXXXXXXX	2013-12-20	
	WRENCH ASSEMBLY									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97499	60								
	Part No N° de la partie:									
	412-240-002-101									•
	Quality Assurance No				•					
	N° d'assurance de qualité:									
	QAC-C									

7	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ະs et Ser aux Can	rices ada			Document No.W8485-141538/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
It.	Item Article		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Oté	U. of I.	Unit Price/I FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req.	Del. Offered
	Description) f)))			יולים וויים	
	7 NSN - NNO: 4920-01-412-4319		WB941	W1941	3	Each	÷	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	FIXTURE, AIRCRAFT MAINTENANCE	F7								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97499									
	Part No N° de la partie:									
	T101264-103									
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	QAC-Q									
	8 NSN - NNO: 5120-01-039-0770		WB941	W1941	2	Each	\$	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	TOOL SET, ENGINE									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 97499									
	Part No N° de la partie:									
	T103063									
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	QAC-Q									

7	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	s et Serv iux Cana	ices Ida			Document No.W8485-141538/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Parie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
_ <u>∓</u>	Item		Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/I	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Req.	Del. Offered
Ā	Article Description		Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
	9 NSN - NNO: 4010-00-165-6355		WB941	W1941	4	Each	\$	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	WIRE ROPE ASSEMBLY, SINGLE LEG									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 87641									
	Part No N° de la partie:									
	P13833-8									
	Quality Assurance No			•						
	N° d'assurance de qualité:									
	QAC-C									
	10 NSN - NNO: 5120-21-912-5210		WB941	W1941	2	Each	\$	XXXXXXXXXX	2013-12-20	
	KIT, DRILL									
	PART: PWC50057 NSCM: 00198									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 75245			•						
	Part No N° de la partie:			•						
	PWC50057			•						
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	OAC-0		-							

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	cs et Serv taux Cana	rices ada			Document No.W8485-141538/A	>	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/ FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req.
11	NSN - NNO: 5120-00-596-8652		WB941	W1941	10	Each	\$	XXXXXXXXX	2013-12-20	
	SPANNER ATTACHMENT SET, SOCKET WRE	IT WRE								
	NCH									
	PART: AN8514-1 NSCM: 88044									
	PART: AN8514-1 NSCM: 81350									
	PART: AN8514-1 NSCM: 88044									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 80049									
	Part No N° de la partie:									
	45D6581									
	Quality Assurance No									
	N° d'assurance de qualité:									
	OAC-C									

W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141538

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

419byW8485-141538

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MARCH 2013

Modèle de demande de soumissions et de contrat subséquent de complexité moyenne (BY)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Représentants du fournisseur

PARTIE 2 - EXIGENCE

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection
- 3. Variation du taux de change

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

- 1. Code de conduite et attestations
- 2. Programme de contrats fédéraux
- 3. Programme des marchandises contrôlées
- 4. Certification des prix

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Certificat d'utilisateur final
- 3. Besoin
- 4. Clauses et conditions uniformisées
- 5. Livraison
- 6. Autoritée contractuelle

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

File No. - N° du dossier

W8485-141538

419byW8485-141538

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 7. Paiement
- 8. Instructions relatives à la facturation
- 9. Contrat de défense

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141538

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

538 419byW8485-141538

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (19/11/12) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le document 2004 19/11/12) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins non concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W8485-141538/A

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538 419byW8485-141538

4. Représentants du fournisseurNoms et numéros de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Suivie de la livraison	Renseignements généraux	
Nom:	Nom:	
Téléphone:	Téléphone:	
Télécopieur:	Télécopieur:	
Courriel:	Courriel:	

W8485-141538/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8485-141538

File No. - N° du dossier 419byW8485-141538

PARTIE 2 - BESOIN

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

 \mathbf{OU}

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

2.1 Remarque à l'intention du soumissionnaire

Le fabricant doit être le fabricant des pièces d'origine (FOE), être autorisé par ce dernier à fabriquer le ou les articles visés ou les avoir déjà fabriqués ou encore fournir des renseignements prouvant qu'il a la capacité de le faire aux fins d'examen et d'acceptation par le MDN. Ces renseignements devront être fournis à l'intérieur de 48 heures d'avis; le soumissionnaire peut les joindre à sa soumission.

2.2 Pièces de rechange d'avion militaire

Condition et attestation des articles finaux à livrer

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standard et commerciales. Les pièces standard sont constituées des pièces matérielles communes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army-Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

2.2.1. Catégorie 1 - Matériel neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a) le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b) le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de Fabrication des articles; ou
- c) les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- d) les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

2.2.2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire

Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1. La documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur est exigée.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-141538/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

2.2.4. Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Government Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille.

Article	Catégorie #1	Catégorie #2	Catégorie #3	Indiquer quel
	Nouveau matériel	Nouveau matériel	Autre état	document de
		excédentaire		certification sera
				produit pour chaque
				article
1			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
2			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
3			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
4			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
5			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
6			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
7			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
8			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
9			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
10			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	
11			N'EST PAS	
			ACCEPTABLE	

2.2.5. Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pinces standard et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et(ou) les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Les soumissionnaires sont avisés que le contrat éventuel prévoit comme exigence la fourniture d'un certificat de conformité ou des copies certifiées conformes conformément aux modalités précisées ci-après avec chacun des articles livrés en vertu du contrat :

- 1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
 - a) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
 - b) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485--141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

File No. - N° du dossier 419byW8485-141538 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

l'esprit de ce qui suit:

- « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
- c) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
- 2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :
 - a) le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
 - b) le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA Export Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
 - c) le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un Inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
 - d) le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou
 - e) le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :
 - (i) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
 - (ii) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :
 - « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conceptionpertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
 - (iii) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
- 3. Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagnera chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions. A0300T, 25/05/07)

2.3 Pièces de rechange d'avion militaire - substituts et traçabilité

Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le code Commercial And Government Entity (CAGE) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui répondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141538/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE spécifié dans la demande de soumissions.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Si la pièce n'est pas fabriquée par le FOE de l'avion, elle doit l'être par un de ses fournisseurs autorisés ou par le fabricant original de la pièce retenue par le FOE de l'avion (ou par l'entreprise qui lui succède, ou encore par une entreprise agréée par ce fabricant). Le Canada se réserve le droit de s'assurer, auprès du FOE de l'avion, que le fabricant de la pièce proposée est effectivement autorisé, par ce FOE, à la produire ou à la fournir au FOE.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir l'avis de substitution suivant dûment complété.

AVIS DE SUBSTITUTION

(a)	Numéro de pièce:	
(b)	COF ou Code Cage:	
(c)	Autres:	
(a)	Numéro de pièce:	
(b)	COF ou Code Cage:	
(c)	Autres:	

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent. (A0301T, 2007/05/25)

ou

2.3 Aucun produit de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération. (B4024T, 15/08/06)

W8485-141538/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

1.1 Critères d'évaluation obligatoires - Produits :

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- a) se conformer aux modalités de paiement proposées;
- b) fournir, si nécessaire, la fabrication et la traçabilité des pièces pour tous les articles;
- c) fournir une des conditions matérielles demandées;
- d) accepter les termes et conditions que contour dans le présent document DP / contrat

1.2 Évaluation du prix

- 1.2.1 Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a)) les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
 - b) les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la TPS ou la TVH exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- 1.2.2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 1.2.3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- 1.2.4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T 11/01/10)

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. (A0069T, 25/05/07)

3. Fluctuation du taux de change

C3010T (11/01/10), Fluctuation du taux de change

C3011T (11/01/10), Fluctuation du taux de change

W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141538

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

419byW8485-141538

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Programme de contrats fédéraux - (A3031T 16/08/10) (more than \$25,000 ET MOINS DE \$200 000)

2. Programme de contrats fédéraux

(200 000 \$ ou plus)

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'îls se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur nonadmissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

(a)	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à
			temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12
			semaines ou plus au Canada;

(b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141538/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141538

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 419by

File No. - N° du dossier 419byW8485-141538 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

(c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

(d) () est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

______ c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC. (A3030T, 16/08/10)

- 3. Programme des marchandises contrôlées (A9130T, 16/05/11)
- 4. Attestation des prix fournisseurs étrangers (C0001T, 25/05/07) (plus de 50K entrepreneurs à l'étrangers) \mathbf{OU}
- **4. Attestation des prix fournisseurs canadiens (**C0003T,12/12/08) (plus de 50K entrepreneurs à l'étrangers))

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Certificat d'utilisateur final

Le Canada atteste que les biens, les services ou les deux commandés dans le cadre du contrat sont achetés par le Canada pour l'usage exclusif des Forces armées canadiennes. (D0050C,25/05/07)

3. Besoin

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

3.1 Condition du matériel

Le matériel fourni doit être **neuf ou neuf excédentaire ou autre état** et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions. (B1000T, 30/11/07)

- 3.2 Marquage (D2000C, 30/11/07)
- **3.3 Étiquetage** (D2001C, 30/11/07)
- 3.4 Programme des marchandises contrôlées (A9131C, 16/05/11) articles 4, 5 et 7
- 3.5 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) entrepreneur établi au Canada (D5510C, 16/07/12) Articles 3. 7. 8 et 10

OU

3.5 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis (D5515C, 11/01/10)

Articles 3, 7, 8 et 10

- **3.6 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité Exigences (CAQ Q)** (D5540C, 16/08/10) Articles **3, 7, 8 et 10**
- 3.7 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité Exigences (CAQ C) (D5545C, 16/08/10) Articles 1, 2, 4, 5, 6, 9 et 11
- 3.8 Documents de sortie (MDN) entrepreneur établi au Canada (D5606C, 16/07/12) Articles 3, 7, 8 et 10

 \mathbf{OU}

3.8 Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis - (D5605C, 11/01/10) Articles 3, 7, 8 et 10

3.9 Document de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a) exemplaire 1 : envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b) exemplaires 2 et 3 : avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c) exemplaire 4 : à l'autorité contractante;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-141538/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

d) exemplaire 5:

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

Attention: DOA 3-5-1

- e) exemplaire 6 : au représentant de l'assurance de la qualité;
- f) exemplaire 7 : à l'entrepreneur;
- g) exemplaire 8 : pour les entrepreneurs non-canadiens :

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

NOTA: Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les exemplaires 2, 3, 4 et 5 ne sont pas requis et peuvent être détruits. (D5620C, 16/07/12)

3.10 Ensembles incomplets - (D9002C, 30/11/07)

3.11 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante sur la navigabilité, jointe à l'envoi ou attachée à la pièce: Certificat de Conformité et Étiquette d'emballage. (D9010C, 30/11/07)

3.12 Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres - (A0301C, 25/05/07

4. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

4.1 Conditions générales

2010A (19/11/12), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.2 Limitation de la responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada

- 1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprennent les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.
- 2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages subis par le Canada et causés par l'exécution ou la

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8485-141538 419byW8485-141538

non-exécution du contrat par l'entrepreneur se limite à 5,000,000.00\$. Cette limite ne s'applique pas au cas suivants

419by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(a) toute violation des droits de propriété intellectuelle;

- (b) tout manquement aux obligations de garantie.
- 3. Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada. (N0001C, 05/12/08)

5. Livraison

5.1 Livraison totale

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document. (D0005C, 30/11/07)

5.2 Livraison accélérée

Chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût supplémentaire à Sa Majesté. (XBD25K, 15/09/97)

5.3 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (RDA) 25° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal (Québec) et 7° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Parc Lancaster, Edmonton (Alberta). (D4002C, 11/01/10) **OU**

5.3 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel ILHQottawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre De coordination de la logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
- (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- (c) la description de chaque article;
- (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation Amd. No. - N $^\circ$ de la modif. Buy W8485-141538/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141538

File No. - N° du dossier 419byW8485-141538 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;

- (g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- (h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la Clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- (i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Revisée D0035C, 11/01/10) **OU**

5.3 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime International des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (Revisée D0037C, 16/05/11)
- **5.4 Paletisation** (D6010C, 30/11/07)
- 5.5 Matériaux d'emballage en bois (D2025C, 12/12/08)

5.6 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) 1 à 11 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

NOTA; : Sauf indication contraire, la quantité à l'unité par paquet ne dépassera pas 100 morceaux et ne pèsera pas plus de 25 livres (11.3 kilogrammes). (D3018C, 30/11/07)

5.7 Rendez-vous pour la livraison

L'entrepreneur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts. Le MDN se réserve le droit de refuser tout envoi sans arrangements préalables. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou télécopieur :

25° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal (Québec)

Tél.: 514-252-2777, poste 2363 Téléc.: 514-252-2568

6. Autoritée contractante

Sylvie Beauchamp

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Division de l'approvisionnement (SPDGP)

5C2, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, Québec

Téléphone: 819-956-7646 Télécopieur: (819) 956-4717

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W8485-141538/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

419by

W8485-141538 419byW8485-141538

Courriel: sylvie.beauchamp@tpsgc-pwgsc.gc.ca (XLDV30, 18/04/05)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7. **Paiement**

7.1 Base de paiement

1) PRIX: prix unitaire ferme 2) TPS/TVH: En sus, si applicable

3) DROIT: En sus, si applicable et payable par le destinataire

4) * FCA: à l'usine

ou

3) * 25° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal (Québec) et RDA:

7º Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Parc Lancaster,

Edmonton (Alberta)

*NOTA. – À la première page du document et à la ou aux pages où figurent les détails des articles, FOB signifie FCA ou RDA, selon le cas. (XLDV34, 18/04/05)

7.2 Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services non commerciaux

(C0101C, 11/01/10)

(plus de \$50,000 - CANADIAN)

7.3 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger - (C2000C, 30/11/07)

7.4 Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada. (C2605C, 12/05/08)

7.5 Documentation des douanes canadiennes Généralités

- 1. L'entrepreneur doit fournir deux (2) exemplaires de la Facture des douanes canadiennes (FDC) ou deux (2) exemplaires de la facture commerciale portant la mention « Pour les douanes seulement ».
- 2. Pour les envois en provenance des États-Unis et du Mexique, et qui sont d'origine états-unienne, mexicaine ou canadienne aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et aussi pour les envois en provenance d'Israël qui sont d'origine israélienne aux termes de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), l'entrepreneur doit fournir la preuve de l'origine des biens. Pour les biens d'une valeur égale ou supérieure à 1 600 \$ CAD, une telle preuve doit prendre la forme d'un certificat d'origine de l'ALENA/ALÉCI. Par contre, dans le cas de biens d'une valeur inférieure à 1600 \$ CAD, une simple déclaration sur la facture sera suffisante. Dans les deux cas, le document doit porter une signature originale et faire référence au numéro de contrat. Pour les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 \$ CAD, la preuve de l'origine n'est pas nécessaire.
- 3. L'entrepreneur ne doit pas engager un courtier en douanes privé pour dédouaner les biens fournis en vertu du contrat, à moins d'avoir obtenu une autorisation en ce sens du Groupe de soutien du matériel canadien - Services des

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - ld de l'acheteur

W8485-141538/A 419by

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538 419byW8485-141538

douanes, au Quartier général de la Défense nationale, en communiquant par téléphone au 613-996-0290 ou par télécopieur au 1-800-306-1811 ou 613-992-9921.

Documents à remplir

- 4. La FDC ou la facture commerciale doit fournir l'information suivante :
- (a) une description détaillée des biens expédiés, y compris les codes de la « Schedule B » applicables aux États-Unis ou les codes du tarif douanier fondé sur le Système harmonisé des États-Unis;
- (b) la valeur et les conditions de vente de chaque article (par ex. vente, prêt, garantie, Incoterms 2000), y compris la valeur des réparations, les réparations aux termes d'une garantie ou les coûts de remplacement;
- (c) le numéro de contrat et les codes financiers (utiliser la case 3 de la Facture des douanes canadiennes);
- (d) le pays d'origine des biens;
- (e) dans le cas où un certificat d'origine de l'ALENA ou de l'ALÉCI a été établi, la case « Description » de la FDC ou de la facture commerciale doit contenir une déclaration indiquant qu'il a été rempli et est annexé à la facture.

Distribution des documents

- 5. L'entrepreneur doit joindre les documents suivants au contenant d'expédition no 1 pour tous les envois, dans une enveloppe étanche portant la mention « Documentation Douane Canada » :
- (a) un (1) exemplaire de la FDC ou un (1) exemplaire de la facture commerciale, selon le cas;
- (b) un (1) exemplaire du certificat d'origine de l'ALENA (s'il y a lieu).
- 6. Le second exemplaire de chacun des formulaires susmentionnés doit être joint aux documents d'expédition.
- 7. Un exemplaire du certificat d'origine de l'ALÉCI doit être télécopié au 1-800-306-1811 ou envoyé par courriel à DCBSCustoms@forces.gc.ca.

(C2608C, 16/07/12)

7.6 Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada - (C2801C, 16/05/11)

(threshold of: \$50 000 US)

 \mathbf{OU}

7.6 Cote de priorité - entrepreneur des États-Unis (US) - (C2800C, 28/01/13)

(threshold of \$50 000US)

8. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter des factures comportant les renseignements exigés à l'article 10 « Présentation des factures » de la clause 2010A (19/11/12), « Conditions générales – biens (complexité moyenne) ».

8.1 Distribution des factures

1. L'entrepreneur devra présenter ses factures sur son propre formulaire, qui devra contenir les renseignements suivants : la date; le nom et l'adresse du destinataire; le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

419by

W8485-141538/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141538

419byW8485-141538

de référence et une description; le numéro de contrat, les numéros de série et le numéro de référence du client. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) l'original et une copie au destinataire
- (b) deux (2) copies à:

A la livraison, veuillez envoyer par couriel les copies de la facture et d'expédition à:

sylvie.beauchamp@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Secteur des projets de défense et des grands projets Direction du programme d'achat d'équipements aérospatiaux Division de l'approvisionnement en logistique militaire – BY 5C2, Place du Portage, Phase III

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

- st Si vous ne pouvez faire parvenir la facture par couriel, veuillez l'envoyer par télécopieur au: (819) 956-4717
- (c) une copie au:

Quartier général de la Défense nationale, Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A 0K2 À l'attention de : DOA 3-5-1

- 2. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation de factures satisfaisantes et dûment appuyées sur les documents de sortie précisés ou tout autre document exigé en vertu du contrat.
- 3. L'entrepreneur ne doit pas présenter de factures avant d'avoir expédié les articles correspondants. (XH5001D, 13/12/99)
- **8.2 Paiements multiples** (H1001C, 12/05/08)
- 9. Contrat de défense (A9006C, 16/07/12)